

L'hon. M. Lesage: ... et comme cette mine se trouvait dans les Territoires du Nord-Ouest cette ressource appartenait au gouvernement fédéral. Dans le Québec, les ressources forestières appartiennent à la province et la gestion lui en incombe. Je ne crois pas que nous devrions essayer de dire au gouvernement du Québec ce qu'il devrait faire de son bois de sciage ou de son bois à pâte...

M. Diefenbaker: Qui d'autre le fait?

L'hon. M. Lesage: ... comment il faudrait l'exploiter. Le chef de l'opposition le fait en disant que ce dont nous avons besoin c'est d'un programme national qui vise la mise en valeur et l'exploitation de nos ressources.

En général les gens croient qu'on a fait beaucoup au Canada, surtout ces dernières années, pour encourager la sage gestion des ressources. Ce que demande le chef de l'opposition, ce que des gens demandent et, de fait, ce que, je crois, le chef de la CCF a demandé hier, c'est s'il y a une coordination de notre programme d'exploitation des ressources ou si l'on procède au petit bonheur. Je crois que ce sont les mots mêmes du chef du parti cécéliste.

Ce ne sont ni l'unanimité ni la clarté qui manquent quant à ce que devraient être les principes et les objectifs d'un programme d'exploitation des ressources, mais les problèmes surgissent quand on essaie d'établir un programme. Il règne beaucoup d'unanimité au Canada quant aux principes et aux objectifs d'une bonne gestion des ressources.

Mais qu'est-ce qu'un programme? C'est l'initiative, l'initiative de la personne ou de la partie qui possède la ressource. Ce n'est pas seulement une question de principe. Il s'agit de l'application du principe et, dans un pays comme le Canada, ces problèmes ne peuvent se régler au moyen d'un plan directeur, ainsi que l'a proposé le chef de l'opposition.

Il faut examiner au fond chaque cas de gestion et de mise en valeur des ressources en fonction de la ressource particulière en cause, de la localité et des intérêts particuliers de chaque partie. Il y a entre les hommes d'affaires, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux des entretiens bien plus fréquents que les gens ne le savent ou ne s'en rendent compte sur des problèmes précis de gestion des ressources. Ces réunions n'offrent pas matière à nouvelles la plupart du temps et, par conséquent, elles reçoivent peu de publicité. Cependant, c'est un fait que les consultations sur les mesures que doivent prendre en collaboration le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont habituellement un caractère déterminé plutôt que général. Elles

ont ordinairement trait à une ressource particulière et à une initiative particulière en vue de la mettre en valeur ou d'en assurer la gestion, ou bien elles portent même sur les problèmes précis que pose une ressource dans une région.

Cette manière précise et restreinte d'envisager le problème ne signifie pas que le programme visant les ressources au Canada est tout simplement une masse confuse de spécialités. Dans l'ensemble, il existe, au fond, un accord sur les principes fondamentaux devant régir la gestion des ressources; on doit les utiliser dans l'intérêt le mieux conçu de la nation, gérer les ressources renouvelables de façon qu'elles se recréent à perpétuité, les mettre en valeur de façon économique, le meilleur moyen d'y parvenir étant, en général, d'en confier l'exploitation à l'entreprise privée. Voilà les éléments qui donnent une uniformité fondamentale à la gestion des ressources et aux principes qui régissent cette gestion.

Mais essayer d'imposer pour la gestion des ressources, une méthode englobante, un programme national, dans le sens de certains, serait ne pas tenir compte des réalités que comporte notre situation nationale. Dans un pays aussi vaste que le Canada, dont les conditions et les problèmes varient selon les diverses régions, il ne peut y avoir de programme unique ou unifié pour la gestion des ressources. Ce n'est ni par hasard, ni par coïncidence, que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a fait ressortir les ressources aux provinces. C'est plutôt parce que les auteurs de la Confédération, ont voulu exprimer par là les éléments fondamentaux de notre existence nationale.

Les problèmes touchant aux ressources sont généralement de nature régionale ou même locale et doivent être examinés de ce point de vue. Les faits et notre constitution exigent par conséquent que la gestion des ressources soit confiée aux provinces. C'est dans ce cadre, en tenant compte de ces données, qu'il faut examiner les problèmes que posent la gestion et la mise en valeur des ressources au Canada.

M. Diefenbaker: On l'a précisé maintes fois.

L'hon. M. Lesage: Par conséquent, quand on préconise, comme l'a fait le chef de l'opposition, un programme national, appliqué sur le plan national, et placé sous l'autorité du Parlement ou du Gouvernement, on méconnaît les faits sur lesquels repose notre économie, ainsi que l'esprit et la lettre de notre constitution.